

# **NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

## **I - Dispositions communes**

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans les communes et leurs établissements publics, tout comme dans les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

La CABA met déjà en œuvre ces mesures d'information depuis de nombreuses années dans la mesure où les tableaux annexés aux délibérations relatives au vote des comptes administratifs et des budgets primitifs allaient déjà au-delà de ces obligations réglementaires. En effet, alors que la présentation doit se faire uniquement par nature et de manière simplifiée par fonction, ces tableaux présentent le budget en détaillant au sein de chaque nature, les fonctions et les gestionnaires des crédits. Des commentaires viennent également préciser le contenu des dépenses et recettes projetées sur chaque ligne d'exécution. Enfin, une présentation des budgets consolidés est produite à l'appui des délibérations relatives au vote des comptes administratifs. Les élus disposent ainsi d'un vaste ensemble de données à même de leur permettre de se forger un avis éclairé sur la portée et le contenu de l'autorisation budgétaire et les conditions de son exécution.

Il est également rappelé que les rapporteurs de chaque budget appuient leur exposé devant le conseil communautaire d'une projection sur écran permettant de mettre en avant les éléments financiers les plus significatifs.

Au-delà des exposés et débats qui ont lieu notamment au sein de la commission « Ressources », la présente note a donc pour ambition de synthétiser les données présentées et débattues lors du processus d'élaboration budgétaire et de rendre accessibles au public les engagements et autorisations financières pris à travers l'adoption des comptes administratifs et des budgets primitifs couvrant la sphère des compétences communautaires.

## **II – La sphère budgétaire et comptable consolidée de la CABA**

Composé d'un budget principal et de 9 budgets annexes, le poids financier de la CABA peut être apprécié à travers quelques chiffres.

Hors transferts entre budgets, les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies en 2023 respectivement à 61,41 M€ et 51,21 M€ générant une capacité d'autofinancement de 10,20 M€ non compris les excédents de fonctionnement reportés qui s'élevaient à 4,27 M€.

Les montants des recettes et des dépenses d'investissement constatés dans les comptes administratifs représentent respectivement 22,01 M€ et 29,34 M€. En intégrant les différents déficits ou excédents d'investissement de 2022, les opérations d'ordre et les restes à réaliser à reporter dans les budgets 2024 soit 17,60 M€ en recettes et 9,11 M€ en dépenses, on relève un excédent de financement de 4,66 M€.

Pour autant, s'inscrivant pleinement dans l'objectif stratégique majeur qui est celui de la CABA de « favoriser l'investissement », l'affectation des résultats va très au-delà des nécessités de l'équilibre budgétaire et fixe à 4,2 M€ la part totale des différents excédents de fonctionnement versés au capital.

Enfin, le poids de la dette consolidée au 31/12/2023 s'élevait à 53,30 M€, le taux moyen des intérêts payés s'établissant à 1,92 %.

Pour 2024, les tableaux ci-après récapitulent cette situation consolidée :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	4 514 373,36
Produits des services (70-71-72)	19 443 100,00
Impôts et taxes (73)	33 953 200,00
Dotations, subventions et participations (74)	9 536 200,00
Autres produits de gestion courante (75)	1 579 600,00
Atténuations de charges (013)	632 000,00
Produits financiers (76)	29 000,00
Produits exceptionnels (77)	1 735 100,00
<b>Totaux</b>	<b>71 422 573,36</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	23 293 068,84
Charges de personnel (012)	16 656 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	466 985,84
Autres charges de gestion courante (65)	10 599 868,68
Atténuations de produits (014)	8 874 500,00
Charges financières (66)	1 371 500,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	410 850,00
<b>Totaux</b>	<b>61 672 773,36</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>9 749 800,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	9 749 800,00
Résultat budgétaire	0,00

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes</b>	<b>Reports de crédits 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		6 832 275,39	6 832 275,39
Fonds propres (10)	0,00	6 346 000,00	6 346 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	10 147 550,72	4 838 000,00	14 985 550,72
Autres produits (024-23-27-458)	1 449 021,44	2 620 000,00	4 069 021,44
Produit des emprunts (16)	6 000 000,00	10 652 600,00	16 652 600,00
<b>Totaux</b>	<b>17 596 572,16</b>	<b>31 288 875,39</b>	<b>48 885 447,55</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Reports de crédits 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		10 657 136,34	10 657 136,34
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	6 610 127,60	28 637 972,30	35 248 099,90
Autres dépenses d'investissement (204-26-27-458)	2 502 256,61	2 951 500,00	5 453 756,61
Dépenses imprévues d'investissement (020)	0,00	279 582,69	279 582,69
Amortissement du capital des emprunts (16)	0,00	6 996 672,01	6 996 672,01
<b>Totaux</b>	<b>9 112 384,21</b>	<b>49 522 863,34</b>	<b>58 635 247,55</b>
Résultat 2023 de la section d'investissement	8 484 187,95	-18 233 987,95	-9 749 800,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		9 749 800,00	9 749 800,00
Résultat budgétaire			0,00

Au-delà de ces chiffres, le montant des crédits de paiement à mobiliser au cours des prochains exercices pour couvrir les autorisations de programme ouvertes s'élève à 1,38 M€.

Tous ces éléments mettent en avant l'importance du cycle d'investissement dans lequel est entrée la collectivité, cycle qui s'étalera jusqu'à l'horizon 2026.

Comme cela a été vu lors de la présentation de la programmation envisagée du Plan Pluriannuel d'Investissement du Rapport d'Orientations Budgétaires, elle va à court terme être très importante et conduire à un accroissement de la dette de la collectivité. Cette évolution de l'en-cours des prêts restera néanmoins supportable si la CAF consolidée de la CABA se maintient au-delà de 9 M€.

### III – Le Budget Principal

#### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	3 696 137,22 €
Section d'investissement	1 804 240,24 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 – Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 à hauteur de 1 696 137,22 € et au compte 1068 pour un montant de 2 000 000 €, soit bien au-delà du minimum légal, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	1 593 690,67	1 593 690,67
Produits des services (70-71-72)	288 000,00	350 282,35
Impôts et taxes (73)	22 438 500,00	22 967 056,78
Dotations, subventions et participations (74)	7 119 000,00	6 975 925,99
Autres produits de gestion courante (75)	198 500,00	243 866,64
Atténuations de charges (013)	450 000,00	316 791,10
Produits financiers (76)	29 000,00	46 560,31
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	12 400,00	40 365,93
<b>Totaux</b>	<b>32 129 090,67</b>	<b>32 534 539,77</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	3 573 500,00	2 936 397,41
Charges de personnel (012)	5 943 000,00	5 746 120,74
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	139 740,67	
Autres charges de gestion courante (65)	9 889 850,00	9 399 953,07
Atténuations de produits (014)	7 408 000,00	7 407 798,97
Charges financières (66)	477 000,00	391 458,45
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	56 000,00	18 702,12
<b>Totaux</b>	<b>27 487 090,67</b>	<b>25 900 430,76</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>4 642 000,00</b>	<b>6 634 109,01</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	4 642 000,00	2 937 971,79
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>3 696 137,22</b>

Les recettes fiscales de 2023 ont été supérieures de 8,7% à celles de 2022 du fait de la revalorisation des bases de 7,1% mais également de la recette dynamique de la fraction de TVA (+ 600 k€ entre 2022 et 2023).

Concernant la DGF, le montant perçu s'est élevé à 5 519 807 € soit une baisse de 15 469 € par rapport à 2022.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 1 301 920 € entre 2022 et 2023.

Les dépenses de fonctionnement ont été inférieures à la prévision d'environ 1,59 M€, ce qui a permis de dégager un résultat d'exploitation de 6,6 M€. Ce résultat permet de constater un niveau d'autofinancement très important de 5 M€ (même s'il est inférieur à celui de 2022 de 0,5 M€) soit bien au-delà du niveau minimum de 4 M€.

Les dépenses liées aux achats à caractère général, bien qu'encore impactées par les effets de l'inflation ont été inférieures à la prévision grâce à des efforts de gestion. Les charges de personnel ont été supérieures à celles de 2022 de 2,75%. Les charges financières ont été en forte hausse du fait d'une part de la hausse des taux d'intérêt et d'autre part de la hausse de la dette.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Fonds propres (10)	3 500 000,00	2 935 101,80	
Subventions d'investissement perçues (13)	5 676 431,99	1 068 713,47	3 881 977,19
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	100 000,00	39 412,59	11 125,77
Produit des emprunts (16)	4 389 000,00	5 417 675,96	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	4 642 000,00	2 937 971,79	
<b>Totaux</b>	<b>18 307 431,99</b>	<b>12 398 875,61</b>	<b>3 893 102,96</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	3 314 913,69	3 314 913,69	
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	8 400 572,25	3 120 636,72	1 027 961,67
Autres dépenses d'investissement (204-24-26-27-458-13)	4 483 264,50	1 395 686,56	1 443 120,26
Dépenses imprévues d'investissement (020)	181 807,32		
Amortissement du capital des emprunts (16)	3 000 000,00	2 763 398,40	
<b>Totaux</b>	<b>19 380 557,76</b>	<b>10 594 635,37</b>	<b>2 471 081,93</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>-1 073 125,77</b>	<b>1 804 240,24</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>1 422 021,03</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>3 226 261,27</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont principalement concerné :

- la construction d'une passerelle au centre de loisirs de Lascelles ;
- les subventions d'investissement aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Campings ;
- le soutien territorial aux communes membres ;
- les subventions aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat (OPAH et OPAH-RU) ;
- les aménagements liés aux compétences GEPU et GEMAPI sur le territoire ;
- l'étude sur le schéma communautaire des mobilités.

Les recettes d'investissement ont été générées par des fonds propres (c'est-à-dire des recettes du FCTVA, du résultat 2022 reporté et l'affectation du résultat de fonctionnement 2022), de nouveaux emprunts et des subventions.

L'année 2023 a vu la dette du budget principal augmenter de 7,15%, le capital restant dû s'établissant en fin d'exercice à 21 721 932 € soit une capacité de désendettement de 4,31 années.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	1 696 137,22
Produits des services (70-71-72)	368 100,00
Impôts et taxes (73)	23 403 200,00
Dotations, subventions et participations (74)	7 178 400,00
Autres produits de gestion courante (75)	182 100,00
Atténuations de charges (013)	430 000,00
Produits financiers (76)	29 000,00
Produits exceptionnels (77)	10 000,00
<b>Totaux</b>	<b>33 296 937,22</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	3 913 037,22
Charges de personnel (012)	6 590 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	10 326 800,00
Atténuations de produits (014)	7 425 500,00
Charges financières (66)	470 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	31 600,00
<b>Totaux</b>	<b>28 756 937,22</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>4 540 000,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	4 540 000,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Le total des charges réelles proposé est supérieur de 4,2% à celui du budget primitif de 2023. Les charges de personnel sont prévues en hausse de 10,9% car elles intègrent l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'augmentation de 5 points d'indice au 01/01/2024, les effets du GVT et les impacts des recrutements ponctuels à prévoir pour la restructuration de certains services.

Les charges à caractère général sont en hausse afin d'intégrer les effets de l'inflation notamment sur l'énergie. Elles intègrent également les surcoûts importants sur les primes d'assurance.

Les autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions versées sont en forte progression, cela est essentiellement dû à l'augmentation des participations du budget principal au budget annexe de l'aéroport ainsi qu'à la hausse de la participation de la CABA au SDIS et au Syndicat Mixte du SCoT.

Comme les années précédentes, une enveloppe financière relative aux dépenses imprévues a été prévue à l'intérieur du chapitre 011. Elle a vocation, soit à être ventilée sur les autres chapitres de fonctionnement si des besoins particuliers étaient constatés au cours de l'exercice, soit à être transférée en investissement.

### Les recettes :

Les produits des services devraient être stables par rapport aux chiffres constatés en 2023. Les bases de recettes fiscales sont en augmentation de 3,9% en 2024. Les fractions de TVA constituent également une recette dynamique et devraient progresser d'environ 2,5%.

Les attributions de DGF n'ont pas encore été notifiées par la Préfecture ni même mises en ligne. Elles ont été estimées pour la part « intercommunalité » à 2,07 M€. Quant à la dotation part « compensation », elle est attendue à 3,4 M€.

Enfin, l'enveloppe nationale du FPIC étant stable, il a été retenu une valeur identique au montant encaissé en 2023 sachant que les critères de répartition ont changé.

L'autofinancement prévisionnel est de 2,8 millions d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		1 804 240,24	1 804 240,24
Fonds propres (10)		3 570 000,00	3 570 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	3 881 977,19	956 000,00	4 837 977,19
Autres produits (024-23-27-458)	11 125,77	1 160 000,00	1 171 125,77
Produit des emprunts (16)		3 406 600,00	3 406 600,00
<b>Totaux</b>	<b>3 893 102,96</b>	<b>10 896 840,24</b>	<b>14 789 943,20</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 027 961,67	11 827 361,27	12 855 322,94
Autres dépenses d'investissement (204-26-27-458)	1 443 120,26	2 191 500,00	3 634 620,26
Amortissement du capital des emprunts (16)		2 840 000,00	2 840 000,00
<b>Totaux</b>	<b>2 471 081,93</b>	<b>16 858 861,27</b>	<b>19 329 943,20</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	1 422 021,03	-5 962 021,03	-4 540 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		4 540 000,00	4 540 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement pour 2024 concernent :

- le Boulodrome : études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'amélioration énergétique ;
- le Puech des Ouilhes : achat de matériel nautique et travaux de mises aux normes ;
- la poursuite du cheminement autour du lac de Saint Etienne Cantalès ;
- le remplacement des roulottes au centre UCPA de Lascelles,
- la reprise du platelage sur le site de Carlat ;
- l'aménagement de terrains familiaux ;
- la révision générale du PLUiH ;
- l'immeuble de la Paix : réalisation des travaux du rez-de-chaussée (2° phase) ;
- la GEPU et la GEMAPI : aménagements liés à ces compétences sur le territoire.

Les subventions d'investissement à verser concernent :

- l'OPAH-RU et l'OPAH : poursuite des dispositifs d'aides aux particuliers,
- le NPNRU : participation à la rénovation du quartier de Marmiers,
- les fonds de concours aux communes au titre de l'intérêt commun,
- des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos électriques,
- les soutiens à l'équipement pour les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Aéroport.

La section d'investissement est essentiellement équilibrée par des fonds propres, des subventions perçues notamment dans le cadre des contractualisations avec l'Etat, la Région et le Département ou des fonds européens ainsi que par de nouveaux emprunts qui représentent 26,5 % des dépenses d'équipement.

## IV – Le Budget Annexe de l'Eau

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	1 316 579,22 €
Section d'investissement	519 224,72 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 à hauteur de 516 579,22 € et au compte 1068 pour un montant de 800 000 €, soit bien au-delà de l'affectation minimum de 507 201,01 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	506 865,48	506 865,48
Produits des services (70-71-72)	7 459 000,00	7 427 915,59
Autres produits de gestion courante (75)	15 000,00	21 827,08
Atténuations de charges (013)	50 000,00	60 783,56
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	2 000,00	27 756,79
<b>Totaux</b>	<b>8 032 865,48</b>	<b>8 045 148,50</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	1 925 800,00	1 645 783,78
Charges de personnel (012)	2 715 000,00	2 634 090,70
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	67 965,48	
Autres charges de gestion courante (65)	53 000,00	19 143,69
Atténuations de produits (014)	1 430 000,00	1 330 827,00
Charges financières (66)	181 000,00	159 128,81
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	78 100,00	54 328,86
<b>Totaux</b>	<b>6 450 865,48</b>	<b>5 843 302,84</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>1 582 000,00</b>	<b>2 201 845,66</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 582 000,00	885 266,44
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>1 316 579,22</b>

Les recettes de fonctionnement encaissées au titre de l'exercice 2023 ont été supérieures à celles de 2022. Cela provient uniquement de l'effet prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu. Globalement les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement ont été inférieures à la prévision d'environ 607 k€, ce qui a permis de dégager un résultat d'exploitation de plus de 2,2 M€ sur l'exercice (dont 507 k€ de résultat 2022 reporté). Cela est principalement dû à de moindres dépenses sur les achats à caractère général. Les dépenses de personnel ont évolué de seulement 0,5% entre 2022 et 2023. En revanche, les charges financières ont fortement évolué car les taux d'intérêt sont en hausse.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	1 658 791,35	1 658 791,35	
Fonds propres (10)	800 000,00	800 000,00	
Subventions d'investissement perçues (13)	1 399 169,02	468 798,00	403 306,02
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	200 000,00	1 685,00	
Produit des emprunts (16)	1 450 000,00	800 000,00	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 582 000,00	885 266,44	
<b>Totaux</b>	<b>7 089 960,37</b>	<b>4 614 540,79</b>	<b>403 306,02</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	5 704 610,12	2 810 755,65	1 429 731,75
Dépenses imprévues d'investissement (020)	45 350,25		
Amortissement du capital des emprunts (16)	1 340 000,00	1 284 560,42	
<b>Totaux</b>	<b>7 089 960,37</b>	<b>4 095 316,07</b>	<b>1 429 731,75</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>519 224,72</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>-1 026 425,73</b>
<b>Besoin de de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>-507 201,01</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont principalement concerné :

- la poursuite de la reprise des branchements plomb ;
- d'importants programmes de rénovation des réseaux sur les communes (ex. : Aurillac, Arpajon, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Sansac de Marmiesse, Ytrac, ...) ;
- la fin de la rénovation du château d'eau de Coissy.

Les recettes d'investissement ont été essentiellement constituées par des fonds propres, des subventions et de l'emprunt.

Le niveau d'endettement au 31/12/2023 s'établissait à 6 196 942 € soit une capacité de désendettement de 3,66 années.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	516 579,22
Produits des services (70-71-72)	7 702 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	15 000,00
Atténuations de charges (013)	55 000,00
Produits exceptionnels (77)	2 000,00
<b>Totaux</b>	<b>8 290 579,22</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	1 822 000,00
Charges de personnel (012)	2 766 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	80 499,22
Autres charges de gestion courante (65)	54 000,00
Atténuations de produits (014)	1 430 000,00
Charges financières (66)	238 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	77 780,00
<b>Totaux</b>	<b>6 468 279,22</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>1 822 300,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 822 300,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Le niveau global des charges réelles du budget n'évolue que de 17 k€ par rapport au budget 2023. En effet, les charges à caractère général diminuent car les achats de fournitures de matériel sont transférés en section d'investissement. Dans le même temps, le virement à la section d'investissement progresse d'autant afin de respecter les équilibres financiers de ce budget. Les dépenses de personnel sont prévues en progression de 5% par rapport au réalisé 2023.

Les charges financières vont encore fortement augmenter du fait de l'évolution des taux d'intérêt et des nouveaux emprunts.

### Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services suivent l'évolution des tarifs qui ont été votés en décembre 2023 (soit + 4,13 %).

L'autofinancement prévisionnel progresse et est porté à 1,3 million d'euros (hors résultat reporté) pour les raisons évoquées dans le paragraphe sur les charges.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		519 224,72	519 224,72
Fonds propres (10)		800 000,00	800 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	403 306,02	770 000,00	1 173 306,02
Autres produits (024-23-27-458)		200 000,00	200 000,00
Produit des emprunts (16)		2 800 000,00	2 800 000,00
<b>Totaux</b>	<b>403 306,02</b>	<b>5 089 224,72</b>	<b>5 492 530,74</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 429 731,75	4 973 000,00	6 402 731,75
Dépenses imprévues d'investissement (020)		102 098,99	102 098,99
Amortissement du capital des emprunts (16)		810 000,00	810 000,00
<b>Totaux</b>	<b>1 429 731,75</b>	<b>5 885 098,99</b>	<b>7 314 830,74</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	-1 026 425,73	-795 874,27	-1 822 300,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		1 822 300,00	1 822 300,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2024 concernent :

- la régularisation des périmètres de captage (DUP) ;
- la reprise de la chambre à vannes et des réseaux de Clavières et séparation des réseaux d'amenée depuis les puits et les galeries de Velzic ;
- des travaux sur les communes (Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Lacapelle-Viescamp, Marmanhac, Naucelles, Yolet, Ytrac...) ;
- l'interconnexion entre le bourg de Vézac et le grand réseau.

Ces dépenses sont financées par des subventions (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Etat et budget principal de la CABA), des fonds propres et de nouveaux emprunts prévisionnels qui représentent environ 43 % des dépenses d'équipement.

## V – Le Budget Annexe de l'Assainissement

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	1 682 017,79 €
Section d'investissement	-10 522 808,35 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 pour 682 017,79 € et au compte 1068 pour un montant de 1 000 000 €, soit bien au-delà de l'affectation minimum de 575 697,37 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	691 029,01	691 029,01
Produits des services (70-71-72)	5 774 500,00	5 535 441,06
Dotations, subventions et participations (74)	5 000,00	
Autres produits de gestion courante (75)	25 000,00	50 134,25
Atténuations de charges (013)	22 000,00	18 161,44
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	58 600,00	64 661,09
<b>Totaux</b>	<b>6 576 129,01</b>	<b>6 359 426,85</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	2 221 500,00	1 806 770,38
Charges de personnel (012)	1 895 000,00	1 864 314,60
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	217 629,01	
Autres charges de gestion courante (65)	37 000,00	7 562,93
Atténuations de produits (014)	1 500,00	
Charges financières (66)	340 000,00	140 809,41
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	47 000,00	35 533,84
<b>Totaux</b>	<b>4 759 629,01</b>	<b>3 854 991,16</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>1 816 500,00</b>	<b>2 504 435,69</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 816 500,00	822 417,90
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>1 682 017,79</b>

Comme sur le budget de l'Eau et pour les mêmes causes, les recettes de fonctionnement encaissées au titre de 2023 ont été supérieures à celles de 2022.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement, principalement les chapitres des charges à caractère général et des charges financières, ont été contenues en-deçà des prévisions budgétaires. Les charges de personnel ont quasiment atteint le niveau des prévisions et ont progressé de 7% entre 2022 et 2023 (recrutements liés à la compétence GEPU).

De la sorte, le résultat d'exploitation généré pour l'exercice 2023 s'élève à environ 2,5 M€ (dont 691 k€ d'excédent reporté) soit une valeur supérieure à celle de 2022.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Fonds propres (10)	1 000 000,00	1 000 000,00	
Subventions d'investissement perçues (13)	10 016 489,51	3 153 822,05	5 586 489,51
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	2 217 691,27	322 821,54	1 177 895,67
Produit des emprunts (16)	8 900 000,00	1 010 231,14	5 500 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 816 500,00	822 417,90	
<b>Totaux</b>	<b>23 950 680,78</b>	<b>6 309 292,63</b>	<b>12 264 385,18</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	2 208 029,20	2 208 029,20	
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	17 950 992,89	12 882 395,79	1 258 137,85
Autres dépenses d'investissement	1 720 000,00	90 022,72	1 059 136,35
Dépenses imprévues d'investissement (020)	51 658,69		
Amortissement du capital des emprunts (16)	2 020 000,00	1 651 653,27	
<b>Totaux</b>	<b>23 950 680,78</b>	<b>16 832 100,98</b>	<b>2 317 274,20</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 522 808,35</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>9 947 110,98</b>
<b>Besoin de de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>-575 697,37</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont principalement concerné :

- les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie ;
- des travaux de réfection de l'incinérateur de boues ;
- les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Mandailles ;
- des travaux de réseaux sur la ville d'Aurillac (Rues piétonnes, Versailles, 11 novembre, ...) et sur les communes (Crandelles, Jussac, Marmanhac, Saint-Simon, Sansac, Vézac, Ytrac...).

Les recettes d'investissement ont été essentiellement constituées de subventions, de nouveaux emprunts et de fonds propres.

Le niveau d'endettement au 31/12/2023 s'établissait à 12 847 707 € soit une capacité de désendettement de 7,08 années. La dette est restée stable en 2023 car le niveau de la trésorerie a permis de retarder le débloqué des emprunts prévus pour la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	682 017,79
Produits des services (70-71-72)	6 289 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	25 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	15 000,00
Atténuations de charges (013)	20 000,00
Produits exceptionnels (77)	55 000,00
<b>Totaux</b>	<b>7 086 017,79</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	2 379 000,00
Charges de personnel (012)	2 190 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	239 517,79
Autres charges de gestion courante (65)	40 000,00
Charges financières (66)	361 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	74 000,00
<b>Totaux</b>	<b>5 283 517,79</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>1 802 500,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 802 500,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Le chapitre 011 est présenté à un niveau supérieur à celui de 2023 afin de tenir compte de l'inflation et des charges supplémentaires liées à la nouvelle station de Souleyrie.

Les charges de personnel sont également projetées en hausse car 2 postes sont prévus pour le secteur de l'assainissement non collectif et le remplacement de postes vacants.

Les charges financières vont fortement augmenter du fait d'un nouvel emprunt à contracter notamment pour financer le projet de Souleyrie mais également du fait de l'augmentation des taux d'intérêt.

### Les recettes :

Les recettes liées au produit des services évoluent à proportion des hausses de tarifs votées en décembre dernier (+ 5,02 %) et intègrent la participation du budget principal au titre de la GEPU.

L'autofinancement prévisionnel se maintient à un niveau élevé soit 1,1 million d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Fonds propres (10)		1 000 000,00	1 000 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	5 586 489,51	2 267 000,00	7 853 489,51
Autres produits (024-23-27-458)	1 177 895,67	960 000,00	2 137 895,67
Produit des emprunts (16)	5 500 000,00	3 500 000,00	9 000 000,00
<b>Totaux</b>	<b>12 264 385,18</b>	<b>7 727 000,00</b>	<b>19 991 385,18</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		10 522 808,35	10 522 808,35
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 258 137,85	6 794 000,00	8 052 137,85
Autres dépenses d'investissement (24-26-27-458)	1 059 136,35	760 000,00	1 819 136,35
Dépenses imprévues d'investissement (020)		69 802,63	69 802,63
Amortissement du capital des emprunts (16)		1 330 000,00	1 330 000,00
<b>Totaux</b>	<b>2 317 274,20</b>	<b>19 476 610,98</b>	<b>21 793 885,18</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	9 947 110,98	-11 749 610,98	-1 802 500,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		1 802 500,00	1 802 500,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2024 concernent :

- la fin de la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie,
- la rénovation du système d'assainissement de Vézac (STEP),
- la réhabilitation de la STEP de Saint-Simon,
- des diagnostics permanents des STEPs, PR et réseaux,
- des travaux sur les communes (Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Crandelles, Mandailles, Saint-Paul-des-Landes, ....).

Ces dépenses seront financées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du budget principal de la CABA ainsi que par de nouveaux emprunts prévisionnels.

## VI – Le Budget Annexe des TDMA

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	1 135 447,67 €
Section d'investissement	1 915 015,57 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 à hauteur de 735 447,67 € et au compte 1068 pour 400 000 € soit bien au-delà de l'affectation minimum car le besoin de financement de la section d'investissement est positif.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	727 608,88	727 608,88
Produits des services (70-71-72)	2 565 000,00	2 546 521,37
Impôts et taxes (73)	7 152 000,00	7 169 041,00
Dotations, subventions et participations (74)	450 300,00	487 365,25
Autres produits de gestion courante (75)	35 000,00	6 599,16
Atténuations de charges (013)	75 000,00	74 093,26
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	46 000,00	61 410,92
<b>Totaux</b>	<b>11 050 908,88</b>	<b>11 072 639,84</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	6 867 000,00	6 325 487,71
Charges de personnel (012)	2 947 000,00	2 910 840,13
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	147 408,88	
Autres charges de gestion courante (65)	23 100,00	14 304,37
Charges financières (66)	208 000,00	160 359,73
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	62 100,00	56 285,48
<b>Totaux</b>	<b>10 254 608,88</b>	<b>9 467 277,42</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>796 300,00</b>	<b>1 605 362,42</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	796 300,00	469 914,75
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>1 135 447,67</b>

Globalement les recettes de fonctionnement ont été conformes à la prévision, notamment les produits des services, le produit de TEOM et les participations des éco-organismes. Les dépenses de personnel ont été supérieures de 9,4% à celles de 2022 et bien que les dépenses à caractère général aient été inférieures à la prévision, il est à relever que les coûts de traitement des déchets ont été largement supérieurs à ceux des années précédentes.

Dans ce contexte et grâce à des recettes qui ont été conformes à la prévision, l'objectif annoncé de maintenir un niveau durable d'épargne brute au-delà d'une valeur comprise entre 0,8 et 1 million d'euros a été atteint en 2023.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	570 421,01	570 421,01	
Fonds propres (10)	540 000,00	65 826,17	
Subventions d'investissement perçues (13)		12 075,00	
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	150 000,00		
Produit des emprunts (16)	2 400 000,00	2 001 132,93	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	796 300,00	469 914,75	
<b>Totaux</b>	<b>4 456 721,01</b>	<b>3 119 369,86</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	3 533 058,18	514 574,92	567 747,80
Dépenses imprévues d'investissement (020)	53 662,83		
Amortissement du capital des emprunts (16)	870 000,00	689 779,37	
<b>Totaux</b>	<b>4 456 721,01</b>	<b>1 204 354,29</b>	<b>567 747,80</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>1 915 015,57</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>-567 747,80</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>1 347 267,77</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont principalement concerné la poursuite des achats de renouvellement de matériel roulant, de bennes et de colonnes enterrées.

Les recettes d'investissement ont été essentiellement constituées de nouveaux emprunts et de fonds propres.

Le capital restant dû de la dette s'élevait à 6 612 141 € au 31/12/2023 soit une capacité de désendettement de 7,53 années.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	735 447,67
Produits des services (70-71-72)	2 553 000,00
Impôts et taxes (73)	7 400 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	450 300,00
Autres produits de gestion courante (75)	8 000,00
Atténuations de charges (013)	70 000,00
Produits exceptionnels (77)	48 000,00
<b>Totaux</b>	<b>11 264 747,67</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	6 833 747,67
Charges de personnel (012)	3 240 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	27 000,00
Charges financières (66)	180 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	188 000,00
<b>Totaux</b>	<b>10 468 747,67</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>796 000,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	796 000,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Les crédits ouverts sur le chapitre 011 sont stables par rapport à ceux de 2023, mais les dépenses exécutées devraient être plus importantes en raison de l'augmentation de la TGAP qui passe de 52 € la tonne en 2023 à 59 € en 2024, de l'augmentation des coûts de traitement des déchets et de la hausse des coûts de l'énergie.

Les charges de personnel devraient progresser d'environ 11% du fait de la création de nouveaux postes en déchetterie.

L'effet taux sur les charges financières de la dette en cours devrait être important et va encore augmenter ce poste de dépense.

L'autofinancement prévisionnel (hors résultat reporté) est proche de zéro.

### Les recettes :

Les recettes liées au produit des services sont prévues au même niveau qu'en 2023. Le produit de la TEOM va augmenter sous l'effet de la revalorisation législative des bases (+ 3,9%).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		1 915 015,57	1 915 015,57
Fonds propres (10)		835 000,00	835 000,00
Autres produits (024-23-27-458)		130 000,00	130 000,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>2 880 015,57</b>	<b>2 880 015,57</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	567 747,80	2 328 267,77	2 896 015,57
Amortissement du capital des emprunts (16)		780 000,00	780 000,00
<b>Totaux</b>	<b>567 747,80</b>	<b>3 108 267,77</b>	<b>3 676 015,57</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	-567 747,80	-228 252,20	-796 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		796 000,00	796 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2024 concernent :

- l'achat d'une presse à balles hydraulique,
- le renouvellement de matériel roulant, de colonnes d'apport volontaire et de logiciels pour préparer les évolutions de la collecte.

Ces dépenses seront financées uniquement par des fonds propres.

## VII – Le Budget Annexe du PLIE

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	38 768,68 €
Section d'investissement	9 680,70 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en totalité en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 soit 9 680,70 €. Le besoin de financement de la section d'investissement étant positif, il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'affectation à la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	38 768,68	38 768,68
<b>Totaux</b>	<b>38 768,68</b>	<b>38 768,68</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	768,68	
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	38 000,00	
<b>Totaux</b>	<b>38 768,68</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>38 768,68</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections		
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>38 768,68</b>

Pour rappel, la gestion de ce dispositif a été transférée au Département au 01/01/2022. Les opérations comptables retracent uniquement les soldes des subventions de FSE restant à percevoir.

La fin de la gestion a été contrôlée et le montant de subvention est acté mais non encore versé au 31/12/2023.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	9 680,70	9 680,70	
<b>Totaux</b>	<b>9 680,70</b>	<b>9 680,70</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	9 000,00		
Dépenses imprévues d'investissement (020)	680,70		
<b>Totaux</b>	<b>9 680,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>9 680,70</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>9 680,70</b>	

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	38 768,68
<b>Totaux</b>	<b>38 768,68</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Autres charges de gestion courante (65)	38 768,68
<b>Totaux</b>	<b>38 768,68</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	
Résultat budgétaire	0,00

Il s'agit probablement du dernier exercice comptable présenté pour le budget annexe du PLIE. En effet, sa gestion a été transférée au Département au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les opérations comptables à prévoir sur cette année concernent simplement l'exécution du solde de la subvention FSE à percevoir.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		9 680,70	9 680,70
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>9 680,70</b>	<b>9 680,70</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)		9 680,70	9 680,70
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>9 680,70</b>	<b>9 680,70</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations d'ordre entre sections			0,00
Résultat budgétaire			0,00

La section d'investissement pour 2024 reprend le résultat reporté de 2023, aucune dépense ne devrait être exécutée sur ce budget en 2024.

## VIII – Le Budget Annexe des Campings Communautaires

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	175 050,60 €
Section d'investissement	634 483,15 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 en totalité soit 175 050,60 €. Pour rappel, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation minimum obligatoire.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	105 491,44	105 491,44
Produits des services (70-71-72)	180 000,00	202 416,85
Autres produits de gestion courante (75)	12 000,00	21 436,78
Atténuations de charges (013)	1 000,00	115,21
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	100 000,00	100 000,00
<b>Totaux</b>	<b>398 491,44</b>	<b>429 460,28</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	120 200,00	118 335,77
Charges de personnel (012)	158 000,00	157 152,76
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	1 641,44	
Autres charges de gestion courante (65)	4 200,00	1,10
Atténuations de produits (014)	13 000,00	12 118,04
Charges financières (66)	15 800,00	14 480,14
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 150,00	739,92
<b>Totaux</b>	<b>316 991,44</b>	<b>302 827,73</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>81 500,00</b>	<b>126 632,55</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	81 500,00	-48 418,05
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>175 050,60</b>

Les recettes des produits des services ont été supérieures à la prévision grâce à l'ouverture du camping de l'Ombrade après ses travaux de restructuration. La participation du budget principal a été de 100 000 €.

Les dépenses réelles ont été sensiblement inférieures aux crédits ouverts, cela a notamment été le cas sur le chapitre des charges à caractère général et des charges de personnel. Les recettes supplémentaires ont permis de générer un résultat d'exploitation de 127 k€ sur l'exercice 2023.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	384 940,23	384 940,23	
Subventions d'investissement perçues (13)	515 591,85	459 591,85	56 000,00
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)		1 624,71	
Produit des emprunts (16)	650 000,00	650 000,00	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	81 500,00	-48 418,05	
<b>Totaux</b>	<b>1 632 032,08</b>	<b>1 447 738,74</b>	<b>56 000,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 521 791,62	722 123,40	625 307,49
Dépenses imprévues d'investissement (020)	15 240,46		
Amortissement du capital des emprunts (16)	95 000,00	91 132,19	
<b>Totaux</b>	<b>1 632 032,08</b>	<b>813 255,59</b>	<b>625 307,49</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>634 483,15</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>-569 307,49</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>65 175,66</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont été principalement attachées aux travaux de réaménagement du camping de l'Ombrade.

Les recettes d'investissement ont été constituées du résultat reporté, de nouveaux emprunts et des subventions.

Le capital restant dû de la dette a encore fortement progressé en 2023 et s'élevait à 1 459 534 € au 31/12/2023 soit une capacité de désendettement de 69 années car ce budget annexe ne dispose pas d'un autofinancement élevé. Sa situation doit être appréciée au niveau consolidé de la CABA.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	175 050,60
Produits des services (70-71-72)	210 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	12 000,00
Atténuations de charges (013)	1 000,00
Produits exceptionnels (77)	100 000,00
<b>Totaux</b>	<b>498 050,60</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	153 000,00
Charges de personnel (012)	169 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	13 430,60
Autres charges de gestion courante (65)	4 200,00
Atténuations de produits (014)	12 000,00
Charges financières (66)	25 300,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 120,00
<b>Totaux</b>	<b>381 050,60</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>117 000,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	117 000,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Le montant des charges à caractère général est prévu en augmentation afin d'intégrer l'inflation et la location de mobil-homes sur le camping de la Cère, les charges d'intérêt supplémentaires et le GVT sur les charges de personnel.

### Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services sont prévues en augmentation avec l'effet année pleine de l'ouverture du camping de l'Ombrade (emplacements et HLL).  
La subvention du budget principal est maintenue à 100 000 €.

L'autofinancement prévisionnel est d'environ – 58 k€ (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		634 483,15	634 483,15
Subventions d'investissement perçues (13)	56 000,00		56 000,00
Produit des emprunts (16)		240 000,00	240 000,00
<b>Totaux</b>	<b>56 000,00</b>	<b>874 483,15</b>	<b>930 483,15</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	625 307,49	290 300,00	915 607,49
Dépenses imprévues d'investissement (020)		14 875,66	14 875,66
Amortissement du capital des emprunts (16)		117 000,00	117 000,00
<b>Totaux</b>	<b>625 307,49</b>	<b>422 175,66</b>	<b>1 047 483,15</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	-569 307,49	452 307,49	-117 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		117 000,00	117 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2024 concernent la fin du réaménagement du camping de l'Ombrade avec l'installation de 3 HLL supplémentaires.

Ces dépenses seront financées par un solde de subvention de la Région, par des fonds propres et par de nouveaux emprunts.

## IX – Le Budget Annexe des Transports Urbains

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	119 409,71 €
Section d'investissement	1 072 519,93 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 pour la totalité soit 119 409,71 €. Pour rappel, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation obligatoire minimale.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	81 487,82	81 487,82
Produits des services (70-71-72)	740 000,00	759 957,32
Impôts et taxes (73)	3 100 000,00	3 115 687,28
Dotations, subventions et participations (74)	901 000,00	963 212,83
Autres produits de gestion courante (75)	26 500,00	26 255,26
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	1 770 000,00	1 762 170,00
<b>Totaux</b>	<b>6 618 987,82</b>	<b>6 708 770,51</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	5 734 000,00	5 726 879,25
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	1 587,82	
Autres charges de gestion courante (65)	103 000,00	95 631,46
Atténuations de produits (014)	5 000,00	
Charges financières (66)	26 500,00	24 561,07
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	263 200,00	260 167,25
<b>Totaux</b>	<b>6 133 287,82</b>	<b>6 107 239,03</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>485 700,00</b>	<b>601 531,48</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	485 700,00	482 121,77
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>119 409,71</b>

Les recettes liées aux produits des services ont encore progressé en 2023 et elles ont même été supérieures à la prévision. Mais les ventes de billetterie n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2019 qui s'établissait à presque 775 k€.

Le produit du Versement de Transport a été légèrement supérieur aux attentes. La subvention versée par le budget principal a fortement progressé et a été portée à 1 760 000 € soit à un niveau jamais atteint. Pour rappel, elle incluait l'abandon de créance d'un montant de 260 000 €.

Concernant les charges à caractère général, la rémunération de la Stabus a augmenté d'environ 378 k€ soit une progression de 7,7% entre 2022 et 2023. Cette hausse provient des indices sur lesquels sont revalorisés les prix du contrat du délégataire, de l'augmentation des kilomètres et des heures réalisés en interne ainsi que de l'augmentation du coût de la sous-traitance.

Le résultat budgétaire s'est donc établi à 119 k€.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Subventions d'investissement perçues (13)	232 800,00	210 539,30	
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	500 000,00	240 000,00	260 000,00
Produit des emprunts (16)	1 300 000,00	1 300 000,00	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	485 700,00	482 121,77	
<b>Totaux</b>	<b>2 518 500,00</b>	<b>2 232 661,07</b>	<b>260 000,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	116 687,62	116 687,62	
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 822 926,11	632 269,90	881 272,46
Autres dépenses d'investissement	240 000,00	240 000,00	
Dépenses imprévues d'investissement (020)	73 886,27		
Amortissement du capital des emprunts (16)	265 000,00	171 183,62	
<b>Totaux</b>	<b>2 518 500,00</b>	<b>1 160 141,14</b>	<b>881 272,46</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>1 072 519,93</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>-621 272,46</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>451 247,47</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont été liées à l'achat de 2 bus hybrides et de 10 vélos électriques. De plus, fin 2023, il a été procédé à la recapitalisation de la Stabus. Pour la CABA, cela représente un investissement de 240 k€.

Les recettes d'investissement ont été constituées de fonds propres, de subventions et de nouveaux emprunts.

Le capital restant dû de la dette s'établissait à 2 851 914 € au 31/12/2023 soit une capacité de désendettement de 5,48 années.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	119 409,71
Produits des services (70-71-72)	742 000,00
Impôts et taxes (73)	3 150 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	901 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	26 500,00
Produits exceptionnels (77)	1 510 400,00
<b>Totaux</b>	<b>6 449 309,71</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	5 859 500,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	24 909,71
Autres charges de gestion courante (65)	104 000,00
Atténuations de produits (014)	5 000,00
Charges financières (66)	51 500,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	3 000,00
<b>Totaux</b>	<b>6 047 909,71</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>401 400,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	401 400,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Pour mémoire, le contrat d'Obligations de Service Public établi entre la CABA et la STABUS a été renégocié avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la rémunération du délégataire ayant alors pris en considération les charges réelles de 2018.

Pour 2024, la prévision intègre le même niveau de service que l'an passé (y compris la ligne 6-Sablère et les lignes estivales). Le contrat progresse également en fonction notamment de la revalorisation des indices suivant l'inflation actuelle et à venir.

Les charges de 2024 comprennent également les charges de maintenance des logiciels de billettique ainsi que les prestations de gestion du Pôle d'Echange Intermodal.

### Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services ainsi que le Versement Mobilité sont attendues à la même hauteur que celles encaissées en 2023.

La subvention du budget principal a été maintenue à 1 500 000 € en 2024, soit au même niveau que celle de 2023 (hors ajustement lié à l'abandon de créance).

L'autofinancement prévisionnel se situe à 281 991 € (sans le résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		1 072 519,93	1 072 519,93
Autres produits (024-23-27-458)	260 000,00		260 000,00
Produit des emprunts (16)		400 000,00	400 000,00
<b>Totaux</b>	<b>260 000,00</b>	<b>1 472 519,93</b>	<b>1 732 519,93</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	881 272,46	897 000,00	1 778 272,46
Dépenses imprévues d'investissement (020)		65 647,47	65 647,47
Amortissement du capital des emprunts (16)		290 000,00	290 000,00
<b>Totaux</b>	<b>881 272,46</b>	<b>1 252 647,47</b>	<b>2 133 919,93</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	-621 272,46	219 872,46	-401 400,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		401 400,00	401 400,00
Résultat budgétaire			0,00

Les dépenses d'équipement vont principalement concerner le renouvellement partiel du parc de bus (2 bus hybrides), l'achat d'un véhicule léger et l'installation de toitures photovoltaïques sur les ateliers de la Stabus.

Les recettes sont constituées par des fonds propres et de nouveaux emprunts.

## X – Le Budget Annexe de l'Aéroport

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	306 128,52 €
Section d'investissement	837 530,66 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 en totalité soit 306 128,52 €. Le besoin de financement de la section d'investissement étant positif, il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'affectation à la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	429 899,79	429 899,79
Produits des services (70-71-72)	709 000,00	737 996,35
Dotations, subventions et participations (74)	620 000,00	710 621,94
Autres produits de gestion courante (75)	7 000,00	5 217,51
Atténuations de charges (013)	27 000,00	43 946,40
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	79 000,00	79 065,85
<b>Totaux</b>	<b>1 871 899,79</b>	<b>2 006 747,84</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	1 019 800,00	946 940,02
Charges de personnel (012)	662 000,00	598 175,36
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	19 999,79	
Autres charges de gestion courante (65)	3 000,00	459,75
Atténuations de produits (014)	2 000,00	
Charges financières (66)	10 000,00	8 779,49
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	54 800,00	46 146,10
<b>Totaux</b>	<b>1 771 599,79</b>	<b>1 600 500,72</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>100 300,00</b>	<b>406 247,12</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	100 300,00	100 118,60
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>306 128,52</b>

En 2023, les recettes commerciales ainsi que les reversements de taxes passagers par l'Etat ont été plus importants que ceux constatés en 2022 ainsi qu'aux prévisions budgétaires. Les subventions d'équilibre versées à parité par le budget principal de la CABA et le Département ont pu être baissées à 100 000 € par collectivité. Le résultat budgétaire a été positif grâce au résultat reporté de 2022 qui était important.

Les charges à caractère général et les charges de personnel ont été inférieures à la prévision. La progression importante du total des charges réelles (+21% entre 2022 et 2023) provient de la reprise complète de l'activité aéroportuaire. Le résultat d'exploitation est de 406 247,12 €.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	926 232,55	926 232,55	
Subventions d'investissement perçues (13)	764 000,00		219 778,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	100 300,00	100 118,60	
<b>Totaux</b>	<b>1 790 532,55</b>	<b>1 026 351,15</b>	<b>219 778,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	959 508,17	153 153,81	297 750,72
Dépenses imprévues d'investissement (020)	111 024,38		
Amortissement du capital des emprunts (16)	720 000,00	35 666,68	
<b>Totaux</b>	<b>1 790 532,55</b>	<b>188 820,49</b>	<b>297 750,72</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>837 530,66</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>-77 972,72</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>759 557,94</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont été très limitées et ont concerné :

- les études de maîtrise d'œuvre pour la rampe d'approche,
- l'achat d'un détecteur de traces d'explosif,
- le paiement du pupitre informatisé à la tour de contrôle.

Les recettes d'investissement sont uniquement constituées par des fonds propres.

Le capital restant dû s'élevait à 1 036 247 € au 31/12/2023, l'autofinancement étant négatif en 2023, la durée de désendettement ne peut être calculée pour ce budget et doit s'apprécier à un niveau consolidé.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	306 128,52
Produits des services (70-71-72)	708 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	980 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	8 000,00
Atténuations de charges (013)	31 000,00
Produits exceptionnels (77)	7 700,00
<b>Totaux</b>	<b>2 040 828,52</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	1 057 900,00
Charges de personnel (012)	720 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	108 628,52
Autres charges de gestion courante (65)	4 000,00
Atténuations de produits (014)	2 000,00
Charges financières (66)	11 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	27 700,00
<b>Totaux</b>	<b>1 931 228,52</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>109 600,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	109 600,00
Résultat budgétaire	0,00

### Les charges :

Les charges à caractère général devraient être supérieures à celles du compte administratif 2023 afin de prendre en compte les effets de l'inflation.

Les charges de personnel devraient être en augmentation par rapport au compte administratif 2023 afin d'intégrer les effets année pleine des recrutements effectués mais les effectifs sont restés stables.

### Les recettes :

Les recettes commerciales et les produits des taxes d'aéroport de la DGAC sont projetés à la même hauteur que ceux encaissés en 2023.

Les subventions du budget principal et du Département qui étaient de 100 000 € en 2023 sont prévues à 240 000 € en 2024 afin de couvrir les hausses de charges et un résultat reporté en baisse.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		837 530,66	837 530,66
Subventions d'investissement perçues (13)	219 778,00	845 000,00	1 064 778,00
Autres produits (024-23-27-458)		100 000,00	100 000,00
<b>Totaux</b>	<b>219 778,00</b>	<b>1 782 530,66</b>	<b>2 002 308,66</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	297 750,72	1 064 000,00	1 361 750,72
Amortissement du capital des emprunts (16)		27 157,94	27 157,94
<b>Totaux</b>		<b>723 000,00</b>	<b>1 388 908,66</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	219 778,00	1 059 530,66	1 279 308,66
Solde des opérations d'ordre entre sections		109 600,00	109 600,00
Résultat budgétaire			1 388 908,66

Suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la section d'investissement de ce budget annexe va désormais couvrir les dépenses à caractère immobilier et mobilier.

Pour 2024, ces dépenses vont concerner la mise aux normes de la rampe d'approche, la résa en seuil 15, un portique détecteur de pièces métalliques et des études pour la restructuration des bâtiments aéroportuaires (aérogare, bâtiment SSLIA et aéroclub).

Les recettes sont constituées de subventions et du résultat antérieur reporté.

## XI – Le Budget Annexe du Centre Aquatique

### 1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	244 833,95 €
Section d'investissement	39 580,42 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2024.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2024 pour la totalité soit 244 833,95 €, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas d'affectation minimum.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	98 850,17	98 850,17
Produits des services (70-71-72)	525 000,00	492 742,10
Dotations, subventions et participations (74)	1 500,00	1 294,40
Autres produits de gestion courante (75)	1 312 000,00	1 323 882,45
Atténuations de charges (013)	30 000,00	20 071,28
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	2 000,00	
<b>Totaux</b>	<b>1 969 350,17</b>	<b>1 936 840,40</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	890 000,00	691 888,64
Charges de personnel (012)	925 000,00	912 315,02
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	52 950,17	
Autres charges de gestion courante (65)	100,00	1,70
Charges financières (66)	24 600,00	11 859,78
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	8 700,00	8 023,51
<b>Totaux</b>	<b>1 901 350,17</b>	<b>1 624 088,65</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>68 000,00</b>	<b>312 751,75</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	68 000,00	67 917,80
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>244 833,95</b>

Les dépenses à caractère général ont été moins importantes que prévu et elles ont été inférieures à celles de 2022. Les dépenses en énergie ont été identiques entre les 2 années (effet de la baisse de la température).

Les dépenses de personnel ont progressé de 3,3% entre 2022 et 2023.

En parallèle, les produits des services ont progressé de 3,2% par rapport à 2022 mais ils n'ont pas encore retrouvé le niveau de 2019. Pour assurer un équilibre minimal, le budget principal de la CABA a donc dû verser une subvention de fonctionnement de 1 300 000 € soit + 170 k€ entre 2022 et 2023.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Fonds propres (10)	65 000,00	4 883,75	
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	70 000,00		
Produit des emprunts (16)	740 000,00	50 000,00	500 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	68 000,00	67 917,80	
<b>Totaux</b>	<b>943 000,00</b>	<b>122 801,55</b>	<b>500 000,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	7 734,80	7 734,80	
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	832 565,84	27 963,33	522 217,86
Dépenses imprévues d'investissement (020)	29 699,36		
Amortissement du capital des emprunts (16)	73 000,00	47 523,00	
<b>Totaux</b>	<b>943 000,00</b>	<b>83 221,13</b>	<b>522 217,86</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>39 580,42</b>	
<b>Solde des RAR</b>			<b>-22 217,86</b>
<b>Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>17 362,56</b>	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont été principalement liées aux opérations de gros entretien et à des achats de matériel.

Les recettes d'investissement sont constituées par des fonds propres et des emprunts.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Résultat de fonctionnement 2023 reporté (002)	244 833,95
Produits des services (70-71-72)	505 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	1 500,00
Autres produits de gestion courante (75)	1 313 000,00
Atténuations de charges (013)	25 000,00
Produits exceptionnels (77)	2 000,00
<b>Totaux</b>	<b>2 091 333,95</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	958 883,95
Charges de personnel (012)	981 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	1 100,00
Charges financières (66)	33 700,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 650,00
<b>Totaux</b>	<b>1 979 333,95</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>112 000,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	112 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Les dépenses à caractère général sont projetées en progression par rapport à 2023 mais il faut noter que ce chapitre intègre désormais une ligne pour les dépenses imprévues depuis le passage à la norme comptable M57 au 01/01/2024.

Les dépenses de personnel sont également en hausse afin de prévoir les effets du GVT, l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et la majoration de 5 points d'indice à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'autofinancement prévisionnel se situe à – 133 k€ sans le résultat reporté.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services sont prévues au même niveau qu'en 2023.

La subvention du budget principal est maintenue à 1 300 000 €.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		39 580,42	39 580,42
Fonds propres (10)		141 000,00	141 000,00
Autres produits (024-23-27-458)		70 000,00	70 000,00
Produit des emprunts (16)	500 000,00	200 000,00	700 000,00
<b>Totaux</b>	<b>500 000,00</b>	<b>450 580,42</b>	<b>950 580,42</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	522 217,86	454 362,56	976 580,42
Amortissement du capital des emprunts (16)		86 000,00	86 000,00
<b>Totaux</b>	<b>522 217,86</b>	<b>540 362,56</b>	<b>1 062 580,42</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	-22 217,86	-89 782,14	-112 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		112 000,00	112 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les dépenses inscrites en 2024 vont essentiellement concerner des aménagements extérieurs dont l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking (RAR 2023) et différents travaux nécessaires au gros entretien du site et au renouvellement d'équipements.

Ces dépenses seront financées par des fonds propres et par l'emprunt.

## **XII – Le Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques**

Ce budget a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe qui a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques. Sur le territoire de la CABA, deux zones d'activités étaient en cours d'aménagement et de commercialisation, il s'agissait des ZAE « du Garrigoux » à Saint-Paul des-Landes et « des Rivières » à Jussac.

### **1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivants :

	2023
Section de fonctionnement	0,00 €
Section d'investissement	-134 327,99 €

Le résultat d'investissement de 2023 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2024.

Le résultat de fonctionnement est nul car la section doit automatiquement être équilibrée par des dépenses et recettes d'ordre. Les résultats des budgets dits « lotissement » sont ainsi transférés en section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Produits des services (70-71-72)	560 000,00	65 557,10
<b>Totaux</b>	<b>560 000,00</b>	<b>65 557,10</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges à caractère général (011)	376 000,00	18 224,55
Charges financières (66)	1 300,00	1 196,25
<b>Totaux</b>	<b>377 300,00</b>	<b>19 420,80</b>
<b>Résultat d'exploitation 2023</b>	<b>182 700,00</b>	<b>46 136,30</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	182 700,00	46 136,30
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les dépenses de fonctionnement ont concerné des aménagements de terrains et des études sur les zones de Salavert, de Saint-Paul-des-Landes et d'Esmolès.

Les frais financiers correspondent à un emprunt sur la zone de Jussac.

Des ventes de terrains sont intervenues sur la zone de Saint-Paul-des-Landes.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	182 700,00	46 136,30	
<b>Totaux</b>	<b>182 700,00</b>	<b>46 136,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Résultat d'investissement 2022 reporté (001)	162 130,97	162 130,97	
Dépenses imprévues d'investissement (020)	569,03		
Amortissement du capital des emprunts (16)	20 000,00	18 333,32	
<b>Totaux</b>	<b>182 700,00</b>	<b>180 464,29</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat budgétaire d'investissement 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>-134 327,99</b>	
<b>Besoin de de financement de la SI (après intégration des RAR)</b>		<b>-134 327,99</b>	

La section d'investissement retrace uniquement les opérations réelles attachées aux emprunts, sachant qu'il n'y en a qu'un seul mobilisé pour la ZAE de Jussac.

Le capital restant dû s'élevait à 73 333 € au 31/12/2023.

## **2 – LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget primitif pour l'exercice 2024 a été construit conformément aux données exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Communautaire du 15 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Produits des services (70-71-72)	366 000,00
<b>Totaux</b>	<b>366 000,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Budget Primitif 2024</b>
Charges à caractère général (011)	316 000,00
Charges financières (66)	1 000,00
<b>Totaux</b>	<b>317 000,00</b>
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>49 000,00</b>
Solde des mouvements d'ordre entre sections	49 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges sont constituées de frais d'études, sur Salavert, Branviel et Esmolès, des dépenses de travaux d'aménagement sur Esmolès ainsi que des frais financiers et de commercialisation sur la zone de Jussac.

Les recettes sont composées de l'encaissement des ventes de terrains sur les différentes ZAE sachant que les prix de cession retenus doivent permettre de garantir la couverture de l'ensemble des coûts d'aménagements déduction faite des éventuelles subventions perçues, la CABA assurant avec sa trésorerie la couverture financière des décalages qui existent entre la date de production des terrains aménagés et celle de leur commercialisation.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

<b>Recettes Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Produit des emprunts (16)		106 000,00	106 000,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>106 000,00</b>	<b>106 000,00</b>
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>Restes à Réaliser 2023</b>	<b>Crédits nouveaux</b>	<b>Total Budget Primitif 2024</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		134 327,99	134 327,99
Amortissement du capital des emprunts (16)		20 672,01	20 672,01
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
Résultat 2024 de la section d'investissement	0,00	-49 000,00	-49 000,00
Solde des opérations d'ordre entre sections		49 000,00	49 000,00
Résultat budgétaire			0,00

La section d'investissement est uniquement composée des écritures de remboursement d'emprunt et des écritures d'ordre (transfert des stocks).

Un nouvel emprunt a été inscrit pour l'équilibre du budget mais cet équilibre sera réalisé à terme avec les ventes futures des terrains sans avoir besoin de recourir à la réalisation d'un emprunt.